



culture•lab²⁹

L'AGENCE CULTURELLE DU FINISTÈRE
ACCOMPAGNEMENT • CONSEIL • FORMATION

Co'LAB

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE

KEZACO'LAB ?

Co'LAB est un dispositif visant à accompagner les porteurs de projets artistiques, dans une visée de diffusion et de rencontre du projet avec les publics. Piloté par Culture Lab 29, ce dispositif prend la forme d'un appui technique pour travailler un aspect précis du projet avec un.e professionnel.le de la création (artiste, metteur.se en scène, scénographe, musicien.ne, chorégraphe...) pour aider l'équipe à progresser dans sa démarche.

Co'LAB permet un regard extérieur sur le projet et ouvre de nouvelles pistes de travail et d'expérimentation. Cet accompagnement a pour objectif d'encourager la création et les initiatives innovantes : les demandeurs devront porter un projet à la démarche artistique forte et singulière.

Co'LAB n'est pas un dispositif de formation professionnelle, ni une aide financière à la création.

Pour qui ?

Cet appel à projet s'adresse à deux types de porteurs de projets :

1. Equipes artistiques finistériennes émergentes, ou déjà repérées qui réinterrogent leur démarche de création dans les domaines musicaux ou chorégraphiques.
2. Ensembles d'amateurs constitués en musique et en danse*, engagés dans une démarche de création singulière et audacieuse, faisant le choix d'explorer un nouveau répertoire, de croiser leur démarche avec d'autres esthétiques ou champs artistiques, de travailler selon de nouvelles modalités.

* (ensembles musicaux, vocaux, chorégraphiques, bagads et cercles, harmonies, fanfares ...)

Sur quoi porte l'accompagnement ?

CL29 prend en charge l'intervention d'un.e professionnel.le pour porter un regard extérieur sur le projet de création et enrichir la démarche par ses conseils et préconisations sur une durée maximum de 35h. L'accompagnement peut porter sur divers aspects selon l'avancée de la création et les besoins des porteurs de projet (regard extérieur, scénographie, mise en scène, identité sonore, écriture dramaturgique, etc...).

Son objet est précisé par un diagnostic conjoint entre l'équipe artistique, l'équipe de Culture Lab 29 et les éventuels partenaires du projet. L'intervenant.e est choisi.e d'un commun accord avec Culture Lab 29.

Culture LAB 29 prend en charge la rémunération de l'intervenant et le transport AR de l'intervenant.

Culture Lab 29 ne prend pas en charge les repas ni l'hébergement de l'intervenant.

Comment se déroule l'accompagnement

1. Après validation de la demande, Co'LAB fait l'objet d'un suivi et d'un bilan par l'équipe de Culture Lab 29 et suit plusieurs étapes :
2. RDV conseil avec l'équipe de Culture Lab 29 pour déterminer les objectifs de l'accompagnement et le choix de l'intervenant.
3. Accompagnement avec l'intervenant.e sur un ou plusieurs temps prédéfinis permettant de bonnes conditions d'intervention.
4. Bilan

Critères d'attribution

Les porteurs de projets doivent répondre aux conditions suivantes :

- Etre implanté en Finistère
- Justifier de 3 engagements de diffusion (contrat de cession ou d'engagement, ou à défaut engagement écrit des lieux et structures où les dates sont pressenties)
- Répondre aux objectifs pré-cités :
 - Pour les équipes artistiques : accompagnement autour d'une création nouvelle ou d'une reprise de création travaillée sous un angle nouveau en vue de la diffusion
 - Pour les ensembles d'amateurs constitués : le travail doit être ciblé et nourrir un projet artistique singulier en vue de la diffusion

CL29 prendra en compte la viabilité du projet au regard de différents critères : singularité du projet artistique, parties prenantes et écosystème de production, diffusions à venir ou antérieure, dimension territoriale et participative, état d'avancement du projet.

Modalités de candidature

Les porteurs de projet doivent nous retourner un dossier de demande téléchargeable sur notre site, argumentant la demande et précisant les besoins d'accompagnement. Seuls les dossiers complets seront examinés (voir dossier de demande).

Les porteurs de projets ne peuvent pas demander plus d'un accompagnement tous les 2 ans.